

# Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 22 AVRIL 1896.

Projet de loi allouant des crédits provisoires à valoir sur des budgets de l'exercice 1896 (1).

## RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. DE SADELEER.

MESSIEURS,

Aux termes de la loi du 26 décembre dernier, les crédits provisoires alloués à divers budgets de dépenses pour l'exercice en cours ne sont que de quatre douzièmes du montant présumé de ces dépenses.

Le projet de loi a pour objet de solliciter de nouveaux crédits provisoires à concurrence de deux douzièmes. Les crédits demandés s'élèvent pour :

le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique à . . . fr.	5,558,867
— de l'Agriculture et des Travaux publics . . . . .	3,525,410
— de l'Industrie et du Travail . . . . .	557,294
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .	18,395,767
— de la Guerre . . . . .	7.960.103
— — pour le service de la gendarmerie . . . . .	780,123
— des Finances . . . . .	3,078,643

La section centrale du budget des voies et moyens, constituée en commission spéciale, s'est réunie d'urgence pour examiner le projet de loi. Elle l'a adopté à l'unanimité des membres présents.

*Le Rapporteur,*

L. DE SADELEER.

*Le Président,*

B<sup>on</sup> GEORGES SNOY.

(1) N° 167.

(2) La Commission était composée de MM. SNOY, *président*, T'KINT DE ROODENBERG, DE SADELEER, COLAERT, NYSENS, ANGION, DESMAISIÈRES.